

FÉVRIER 2013

07

Libres propos

Parcours de femmes

Reprise des interventions
et enquête intra muros

Cour européenne des droits de l'homme

La France récidiviste

La prison fait parler d'elle

En films et en expo

**QUELLES ALTERNATIVES
À L'ENFERMEMENT ?**

Des temps nouveaux

La maquette de notre journal vient de me parvenir. À nouvelle maquette, nouvel édito ? Je me suis donc proposée, au nom du Conseil d'administration, de l'écrire : un édito « nouveau » lui aussi.

En effet, nous vivons une période de changement au sein de l'association *Parcours de femmes*. Les unes partent, d'autres arrivent. Quelques hommes ont même rejoint les rangs des bénévoles. Un nouveau projet associatif est dans les cartons. On bouge.

Le Nouvel Observateur, le souligne dans son supplément lillois intitulé « *Les femmes qui font bouger la ville* ». La revue consacre à Karine Kajak, notre secrétaire générale, un bref article dans sa rubrique « *Engagement-Solidarité* ».

Nos convictions et notre engagement, eux, n'ont pas bougé malgré les nombreuses difficultés rencontrées. Notre association a été créée avec l'objectif d'écouter et d'accompagner des femmes détenues de notre région, et, par là même, d'œuvrer à améliorer leurs conditions d'incarcération et surtout de préparer leur sortie.

Il faut rappeler que, dès l'article premier de la charte du bénévole de *Parcours de femmes*, il est écrit que l'association s'engage à « *Agir pour éviter les risques de récidive* ». Cet impératif n'a pas changé depuis 1995. Il est toujours d'actualité, comme le montre, si cela était encore nécessaire, le dossier de ce numéro.

Notre environnement sociétal bouge lui aussi : il s'ouvre à l'univers carcéral. Des films grand public sur la prison sortent en salle, des reportages sont diffusés à la télé (à des heures

encore bien tardives), des expositions de photos, d'affiches sont montées (comme « *La salle aux pris* » que *Parcours de femmes* a organisée tout récemment).

De plus en plus souvent la presse nationale ouvre ses colonnes à des événements liés aux conditions de vie des détenus (cf. le scandale de la prison des Baumettes) même si rares sont les articles spécifiquement consacrés aux femmes. Ces derniers jours, *Le Monde* publiait dans son magazine "M" un article significatif. Il pose de nouveau la question de l'application du Code du travail pour une détenue de la maison d'arrêt de Versailles qui a contesté son « licenciement abusif ». Un jugement des prud'hommes a été rendu le 8 février en sa faveur.

Assistons-nous à une prise de conscience du fait que ce qui se passe en milieu carcéral nous concerne tous dans une société démocratique qui se doit de défendre avant tout les Droits de l'humain ?

C'est ce que, modestement, l'équipe de *Parcours de femmes* tente de réaliser au quotidien auprès des détenues, mais aussi via ses actions de sensibilisation, d'information et de communication auprès du grand public.

À cette période de l'année il est encore permis de formuler des vœux : Que le « *Libres propos* » nouveau trouve un écho favorable auprès de ses lecteurs !

Michèle Daïdé

sommaire

n° 07

AU JOUR LE JOUR p.3

- Sequedin, Bapaume et désormais... Valenciennes
Reprise et élargissement des interventions
- Pour le poste de rédact' chef
Place aux jeunes !
- Le travail de *Parcours de femmes*
Enquête intra-muros
- Fonds documentaire
Pour en savoir plus

ÉCHOS P.5

- Traitements inhumains et dégradants
La France, multirécidiviste

- Carceropolis.fr
Un site pour « voir autrement la prison »
- Guide du prisonnier
Connaître ses droits en détention

DOSSIER : QUELLES ALTERNATIVES À L'ENFERMEMENT ? P.6

- Circonstance aggravante
Lutte contre la récidive: où en est-on ?
- Les peines aménagées
Une alternative à la prison ?

- Délibération et prison
Dans la peau d'un juge
- Bracelet électronique
« Le fil à la patte »

CULTURE P.11

- *La salle aux pris*
Déchirures multiples
- *Les résidentes*
Enfermées dans la culpabilité
- Une fiction au cœur de la réalité
Mère entre quatre murs

Ils soutiennent les actions de Parcours de femmes :



POUR ENVOYER VOS MESSAGES À LA RÉDACTION : journal.parcoursdefemmes@gmail.com
POUR NOUS CONTACTER : Parcours de femmes BP 211, 59018 Lille cedex TÉL / FAX : 03 20 58 26 16 – 06 03 63 24 67 COURRIEL : assoparcoursdefemmes@free.fr **POUR EN SAVOIR PLUS :** www.parcoursdefemmes.free.fr **POUR NOUS RENCONTRER :** Prendre rendez-vous avant de venir. Résidence Charles Six, 70 rue d'Arcole à Lille. Accès par la rue Paul Lafargue. Métro Montebello ou Wazemmes. Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le vendredi de 9h à 13h.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Patricia Dhont **RÉDACTEURS EN CHEF :** Laura Béheutière et Jean Kraimps **COORDINATRICE :** Karine Kajak **MAQUETTISTE :** Elric Alves **ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :** Anabela Alves, Marie Alauzen, Alma Benzaïd, Martine Chesnel, Amélie Huet, Clémence Jean, Karine Kajak.

- ISSN 2104-2837 -

SEQUEDIN, BAPAUME ET DÉSORMAIS... VALENCIENNES

REPRISE ET ÉLARGISSEMENT DES INTERVENTIONS

Nous avons appris fin 2011 que nos interventions au centre de détention de Bapaume cessaient à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une période indéterminée.

En effet, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Pas-de-Calais n'ayant pas connaissance du budget qui lui serait alloué pour l'année ne pouvait s'engager à renouveler la convention de partenariat qui le liait à notre association depuis 2004. Les cent femmes incarcérées dans cet établissement se trouvent en situation de grand isolement géographique et les ruptures familiales et sociales sont nombreuses, il était donc préjudiciable que les trop rares liens qu'elles conservent avec la société civile, et que *Parcours de femmes* symbolise, cessent brutalement. Notre association ne pouvait qu'œuvrer pour reprendre ses actions dans cet établissement. Nous avons donc attiré l'attention de la Direction Interrégionale des Services

Pénitentiaires (DISP) du Nord afin de discuter d'une reprise, au niveau régional, des financements perçus jusqu'alors au niveau départemental (SPIP du Nord et du Pas-de-Calais). Cela nous donnait ainsi l'opportunité de proposer de couvrir tous les établissements de la région Nord-Pas-de-Calais accueillant des femmes, à savoir, poursuivre nos interventions hebdomadaires à la maison d'arrêt de Sequedin, réinstaurer des visites au centre de détention de Bapaume toutes les six semaines et initier de nouvelles rencontres au quartier femmes de la maison d'arrêt de Valenciennes tous les deux mois environ. Le département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la DISP a porté une attention toute particulière à notre projet et l'a validé en juillet 2012, reprenant à son compte le

financement des associations intervenant sur plusieurs départements. Nous avons accueilli la nouvelle avec un grand soulagement. Notre chargée d'insertion, Arlette Biard, a donc repris la route de Bapaume dès septembre. La présentation de la structure et de l'équipe salariée aux quelque vingt femmes incarcérées à Valenciennes s'est concrétisée, quant à elle, en octobre, à l'occasion d'un goûter organisé par l'association. Un peu plus de deux cents femmes sont donc, de nouveau, susceptibles de faire appel à nos services : un défi à relever !

Karine Kajak

POUR LE POSTE DE RÉDAC' CHEF PLACE AUX JEUNES !

Parce que les cheveux blancs gagnent du terrain sur mon crâne, que mes neurones semblent parfois atteints d'arthrose, que des mots prennent un malin plaisir à échapper à ma mémoire paresseuse, et qu'il y a un temps pour tout, j'ai rendu mon tablier de rédactrice en chef de Libres propos.

Dans l'ours de la revue de l'association (vous savez, ce pavé, tout en bas de la page précédente, qui contient les mentions légales obligatoires dans tout périodique), mon nom rejoint la liste de tous ceux qui ont participé à ce numéro. Je m'y sens plus légère et moins seule ! Mais n'allez pas croire pour autant qu'à cause de ce changement, le poste de rédacteur en chef allait rester vacant. Il fallait trouver un bénévole que cette fonction intéresse, qui ait quelques expériences et compétences en journalisme et qui adhère à la philosophie de l'association. L'oiseau rare ! Entre promesses non tenues, paroles en l'air, engagements fugaces, faux espoirs en tous genres, la quête a duré un an et apporté son (gros !) lot de déceptions. Le découragement commençait à pointer le bout de son nez et la mort (prématurée !) de *Libres propos* se profilait à l'horizon...

Quand soudain (enfin presque !) Zorro est arrivé ! Non pas un mais deux !

LES DEUX FONT LA PAIRE !

D'ailleurs, vous le savez déjà. Vous êtes allés en page 2 vérifier mes dires. Et derrière le titre de rédacteurs en chef (avec un « s ») vous avez lu deux nouveaux noms : Laura Béheulière et Jean Kraimps. C'est le hasard qui, chacun de leur côté (car ils ne se connaissent pas), les a fait rencontrer *Parcours de femmes*, découvrir *Libres propos* et enfin les a menés à décider de cet engagement. Ils correspondent aux attentes de l'association et sont volontaires pour se partager la responsabilité du journal et la charge de travail (importante sinon pesante !) qu'il représente. Qu'on parle de binôme, de duo ou de tandem, peu importe ! C'est ensemble (et avec tous les bénévoles qui voudront bien apporter leur contribution au coup par coup ou comme membre permanent de la

rédaction) qu'ils feront vivre *Libres propos*. Ils lui apporteront leur jeunesse, leur enthousiasme et leur énergie. Ils se compléteront, s'entraideront, se stimuleront, mettront en commun leurs forces et leurs qualités que vous découvrirez au fil des pages. Avec Karine Kajak, la secrétaire générale de l'association, dans le rôle indispensable de coordinatrice, ils formeront un solide trio ! Quant à moi, je n'abandonne pas tout à fait le journal et resterai, un temps, comme conseil (plus de quinze ans d'expérience à *Parcours de femmes* et près de cinquante dans le journalisme, ça peut parfois être utile !) et force d'appoint en tant que rédactrice occasionnelle... À vous de nous dire, à la lecture de ce numéro 7, si cette équipe, qui fait le pari de durer en évoluant, a gagné sa première étape.

Martine Chesnel

LAURA

« Après des études de journalisme à Paris, de multiples stages dans la presse nationale et sur Internet, un an sur les routes d'Australie, je suis arrivée dans le Nord pour mon premier emploi : je suis aujourd'hui journaliste dans la presse agricole. C'est mon passé de génépiste qui m'a donné envie de m'engager à nouveau envers les personnes incarcérées, notamment par l'écriture. J'ai alors découvert *Parcours de femmes*, qui m'a ouvert sa porte en grand ! »

JEAN

« Je suis travailleur social, animateur socioculturel. En parallèle de mon métier j'écris depuis plusieurs années dans un journal indépendant de la région. Après avoir travaillé pour la ville de Lille, je suis aujourd'hui écrivain public, animateur d'ateliers d'écriture et d'ateliers de création d'un journal, au sein de l'association Les Mots Pour l'Écrire. C'est par cet intermédiaire que j'ai rencontré *Parcours de femmes* et accepté de donner un coup de main pour *Libres propos*. »

LE TRAVAIL DE PARCOURS DE FEMMES

ENQUÊTE INTRA-MUROS

En 2012, après dix-sept années d'existence, Parcours de femmes, se questionnant sur son avenir au vu de conjonctures économiques toujours plus difficiles, a éprouvé la nécessité de mettre à plat son projet en s'appuyant sur une enquête de terrain.

Lorsqu'Elodie Morvand, étudiante en master II Ingénierie des enquêtes en sciences sociales, que notre association avait accueillie en 2011 comme stagiaire, nous a sollicités début 2012 afin de réaliser un second stage de plusieurs mois, nous avons accepté sans trop hésiter. Elodie nous proposait en effet d'exploiter deux axes de travail intéressants : améliorer et affiner notre base de données afin d'établir des statistiques illustrant plus précisément le travail de *Parcours de femmes* ; élaborer et mener une étude auprès de notre public qui nous permettrait de mieux évaluer notre action sur le terrain et de l'analyser en partant de la parole même des femmes détenues. « *Il était question de pouvoir faire un bilan de l'action de l'association* » explique-t-elle. « *Cela semblait d'autant plus important que ça n'avait jamais été fait.* » Nous nous sommes donc saisis de cette expertise avec enthousiasme, souhaitant

toutefois élargir ce travail aux professionnels avec lesquels nous collaborons intra-muros (conseillers d'insertion et de probation, travailleurs sociaux du service médico-psychologique régional et personnels de surveillance).

Après avoir obtenu l'aval de la Direction Régionale des Services Pénitentiaires (DISP) du Nord, Elodie a donc recueilli, de manière anonyme, confidentielle et « *sans dictaphone* » (ils sont interdits), l'opinion de femmes incarcérées volontaires pour la rencontrer. Notre objectif était d'établir un état des lieux de l'aide et de l'accompagnement que *Parcours de femmes* propose, en nous appuyant sur ces témoignages. Nous avons donc élaboré le fil conducteur des entretiens à partir du cheminement type d'une personne accompagnée en détention et à la sortie.

L'association a uniquement ciblé les femmes et les partenaires de la maison d'arrêt de

Sequedin. Sur les soixante-cinq femmes contactées par le biais d'un document présentant la démarche, « *trente-quatre ont accepté de participer ainsi que les quatre travailleurs sociaux collaborant avec l'association* ». Par contre, seule une surveillante, sur la trentaine de salariées exerçant au quartier femmes, a bien voulu répondre. Nous n'avons donc pas pu intégrer ce corps professionnel aux résultats de cette étude que l'association présentera dans un document de synthèse au cours du premier semestre 2013. Ceux-ci serviront de base et alimenteront nos réflexions pour le vaste travail de remise à plat de notre projet associatif que nous entamerons cette année. Sans doute trouverons-nous là de nouvelles pistes d'action et de développement pour les années à venir.

K.K

FONDS DOCUMENTAIRE

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous souhaitez lire Paroles de détenus ou revoir le film À côté ? Prenez donc le chemin de Parcours de femmes et empruntez-lui livres et DVD.

Parcours de femmes met à la disposition de ses adhérents, qui peuvent emprunter des volumes, un fonds documentaire varié, enrichi au fur et à mesure des parutions. Les professionnels concernés par la prison ou les étudiants intéressés par le thème peuvent les consulter sur place. Essais ou romans, documentaires ou fictions, la mini médiathèque de l'association compte aujourd'hui une centaine de titres.

Dernièrement, de nouveaux livres ont rejoint ses rayons :

- *La dérive des îles* de Serge Heughebaert nous emmène dans une prison située sur une île, où un couple de jeunes directeurs fait le choix de construire une vie communautaire avec les détenus.

- Le recueil *Lesas/Jaz/André: Monologues pour femmes* de Michel Azama, Kofi Kwahulé et Philippe Minyana. La première de ces pièces de théâtre nous introduit, elle, dans la tête d'une femme incarcérée depuis seize ans, à la veille de sa libération... avec

tout ce qu'un tel moment entraîne d'espoir et d'angoisse.

- *Marcus* de Pierre Chazal nous fait vivre les destins croisés d'un enfant orphelin et de Pierrot, écorché vif au cœur tendre qui se retrouve en prison. Tout se passe dans la métropole lilloise et c'est dans l'ancienne maison d'arrêt de Loos que le personnage principal est incarcéré. Le roman, écrit d'une plume gouailleuse et vivante, est à la fois très réaliste et touchant.

- Dans *En prison, récits de vies*, Jeannette Fabre nous plonge au cœur de son quotidien d'assistante sociale, agissant au plus près des détenus. Son témoignage confronte le lecteur au vécu comme aux questionnements des personnes incarcérées.

- L'essai *Penser la violence des femmes*, de Coline Cardi et Geneviève Pruvost, interroge sur la question de la violence (entre autres dans ce monde à part qu'est la prison), dans une passionnante approche pluridisciplinaire (littéraire, historique, sociologique).

- Dans *La prison doit changer, La prison*

va changer, avait-il dit, Véronique Vasseur (ancien médecin-chef à la prison de la Santé) et Gabriel Mouesca (ex-détenu et ancien président de l'OIP) rebondissent sur cette citation de Nicolas Sarkozy pour incriminer la politique pénitentiaire et apporter leur éclairage sur les conditions de vie dans les prisons françaises.

Quelques nouveaux DVD à visionner :

- *Premiers pas en prison : le choc carcéral*, reportage du magazine "Enquête exclusive" de Bernard de la Villardière, soulève également cette question qu'il illustre très concrètement. Cette vidéo (dont une partie est tournée au quartier femmes de Bapaume) souligne les conditions d'accueil des détenus et leur prise en compte au quotidien.

- Le documentaire *Prisons : histoire d'une faillite* de Philippe Pichon, (diffusé par France 5) pousse cette réflexion jusqu'à la remise en cause du système général de l'enfermement, une critique sévère assumée par le titre du film.

Clémence Jean

CARCEROPOLIS.FR UN SITE POUR «VOIR AUTREMENT LA PRISON»

Né en avril 2012 d'une initiative citoyenne, le site web Carceropolis vise à donner accès à une information indépendante de toute vision institutionnelle sur l'univers de la prison. Dépasser les idées reçues sur le milieu pénitentiaire et briser tout a priori ou stigmatisation ancrés dans les inconscients collectifs : tel est son objectif.

Cet outil de sensibilisation grand public est le fruit de multiples partenariats entre associations comme le Génépi, la CIMADE, l'OIP et des membres de la société civile (photographes, sociologues, journalistes...). Il aborde des thèmes multiples tels que la santé, la formation, la question des femmes détenues, etc.

Ainsi, Carceropolis dresse un état des lieux des prisons en France via une approche pluridisciplinaire et propose avant tout un nouveau regard sur la prison et les détenus.

GUIDE DU PRISONNIER CONNAITRE SES DROITS EN DÉTENTION

Le 4^{ème} guide du prisonnier de l'Observatoire international des prisons est paru en décembre 2012 aux éditions *La Découverte*. Il a été revisité suite à l'adoption de la loi pénitentiaire de 2009. Destiné aux personnes incarcérées, à leurs proches, aux professionnels, aux intervenants en milieu carcéral mais également à tout citoyen s'interrogeant sur les droits des prisonniers, ce guide accompagne le détenu de son premier à son dernier jour de prison. Véritable outil de défense des personnes détenues contre l'inapplication de la loi et les atteintes à la dignité en détention, ce guide est, d'après l'OIP, l'ouvrage indispensable à toute personne reliée de près ou de loin au monde carcéral.

Vous pouvez acheter ce guide via le site de l'OIP. Les détenus, eux, peuvent l'obtenir gratuitement auprès de l'observatoire ou le consulter dans les bibliothèques des établissements pénitentiaires.

TRAITEMENTS INHUMAINS ET DÉGRADANTS

LA FRANCE, MULTIRÉCIDIVISTE

L'État français a été condamné à plusieurs reprises par la Cour européenne des Droits de l'Homme sur des questions liées à la prison : mauvais traitements, conditions de détention indignes, violation des droits de l'homme... Un palmarès effrayant.



« Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants ». En adhérant à la Convention européenne des droits de l'homme en 1974, la France s'est engagée à appliquer ce principe et à être jugée par la Cour européenne des droits de l'homme en cas de violation des droits des détenus. Depuis sa création en 1959, la Cour a condamné dix neuf fois la France pour traitements inhumains ou dégradants, ayant parfois entraîné la mort. À titre de comparaison, l'Allemagne fut condamnée trois fois pour ces motifs, l'Italie seize fois, et aucune condamnation n'a été prononcée contre le Luxembourg. Lorsqu'un individu condamné s'estime victime d'une entrave de ses droits reconnus par la Convention et que la Cour condamne effectivement la France, celle-ci doit verser des dommages-intérêts au requérant, adopter des mesures générales (telles qu'une modification de la loi nationale) ou des mesures individuelles (comme la réouverture d'une procédure) et avertir le Comité des ministres

du Conseil de l'Europe des mesures d'exécution. Une telle condamnation n'est toutefois que déclaratoire. Les condamnations de la France ont fait progresser l'application de certains droits. Ainsi, l'adoption de la loi d'orientation pénitentiaire du 24 novembre 2009 garantit aux prisonniers certains droits tels que l'exercice du droit de vote (voir *Libres propos* n°6) et l'obtention de prestations sociales grâce à la domiciliation à l'établissement pénitentiaire, l'exercice du droit au travail grâce à l'intervention des entreprises d'insertion à l'intérieur même des établissements pénitentiaires. Les prisonniers sont toutefois rarement en situation de pouvoir exercer ce droit tant le travail est rare et la demande importante... Il est aisé pour les gouvernements de faire passer des lois alors qu'aucun moyen supplémentaire n'est déployé pour les appliquer ou pour faire réellement changer les conditions d'exercice des peines.

A.B.

QUELQUES MOTIFS DE CONDAMNATIONS DE LA FRANCE

NOVEMBRE 2002, MOUISEL : le détenu atteint d'une leucémie suivait ses séances de chimiothérapie en hospitalisation de jour enchaîné pendant son transport à l'hôpital et pendant les séances.

JUILLET 2006, RIVIÈRE : le détenu souffrant de graves problèmes mentaux et présentant des risques suicidaires fut maintenu en détention sans encadrement médical approprié.

OCTOBRE 2008, RENOLDE : le détenu souffrant de graves problèmes mentaux et présentant des risques s'était suicidé en détention provisoire.

JUILLET 2009, KHIDER : traitement inhumain et dégradant caractérisé au regard des conditions de détention, des transfèrements multiples, des séjours prolongés à l'isolement et des fouilles corporelles systématiques.

DÉCEMBRE 2010, RAFFRAY TADDEI : la détenue anorexique n'avait pas bénéficié de soins médicaux adéquats.

JANVIER 2011, EL SHENAWY : le détenu a subi des fouilles corporelles intégrales, répétées et filmées, par des hommes cagoulés des forces de sécurité, non fondées sur un impératif convaincant de sécurité, de défense de l'ordre ou de prévention des infractions pénales.

FÉVRIER 2012, G. : le détenu atteint d'une grave maladie psychiatrique incontestée fut soumis à de multiples allers retours entre détention et hospitalisation avant son suicide.

DOSSIER

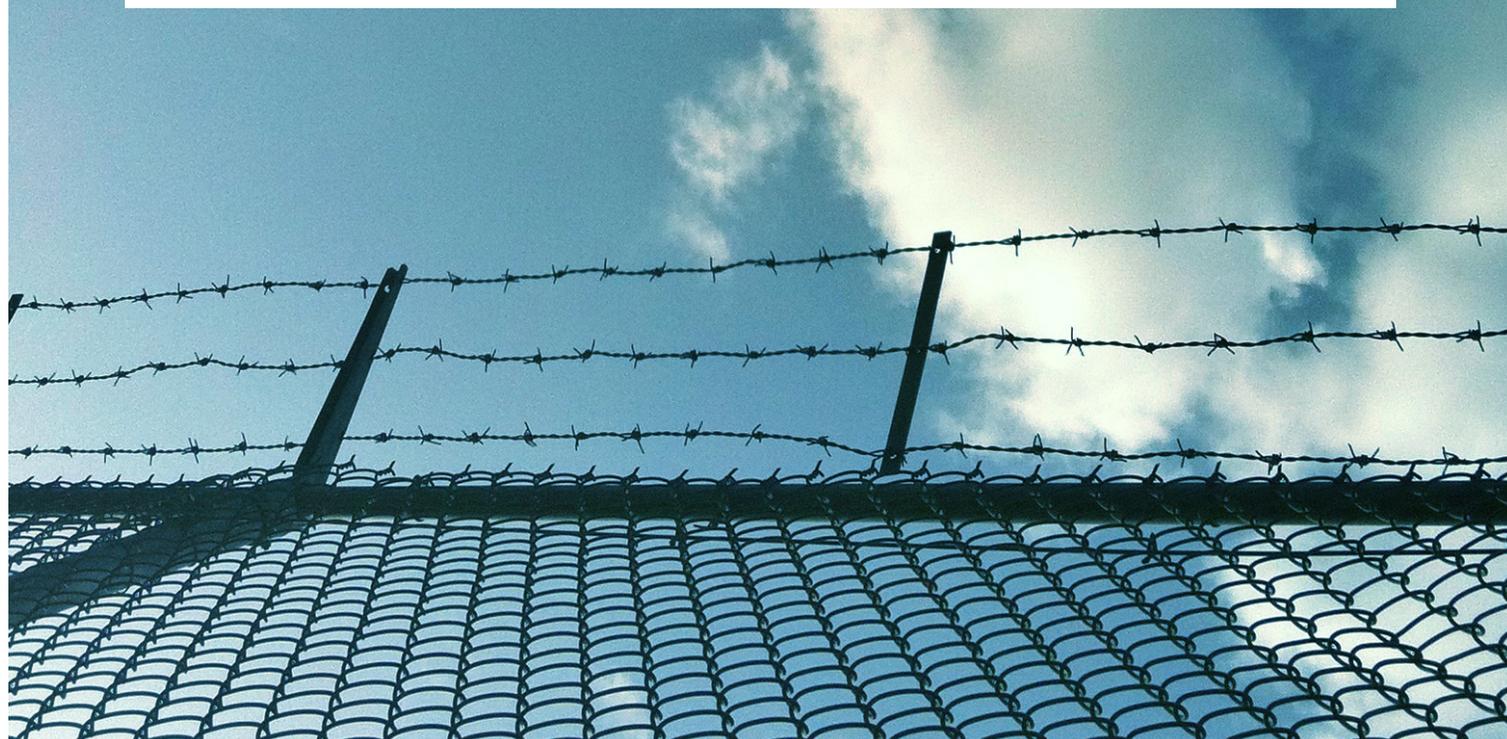
QUELLES ALTERNATIVES À L'ENFERMEMENT ?

Promiscuité étouffante; intimité impossible; hygiène intenable; activités saturées; accès au travail, à la formation, aux soins rendus plus difficiles; violences entre détenus ou envers eux-mêmes accrues; dégradation générale des conditions de détention... Les problèmes soulevés par la surpopulation carcérale sont légion et en bout de chaîne, les chiffres sur la récidive montrent notamment que les courtes peines favorisent plutôt la récidive et désacralisent l'idée d'un «enfermement curatif» pour tous et toutes.

Depuis son arrivée au ministère de la Justice en mai dernier, Christiane Taubira dessine une politique carcérale différente de ses prédécesseurs. Elle souhaite promouvoir les peines alternatives à l'enfermement comme les Placements Sous Surveillance Électronique et développer les aménagements de peines, replaçant au cœur du débat la place des juges d'application des peines (JAP). Dans ce dossier, Libres propos revient dans ce numéro sur ces composantes de cette nouvelle politique carcérale: où en est-on de la lutte contre la récidive? En hausse depuis dix ans, le «tout carcéral» des récentes politiques nationales semble bien montrer leur limite et mener dans une impasse.

De quoi parle-t-on derrière l'appellation «aménagement de peine»? De quelles mesures est-il question? Sous quelles conditions les autorise-t-on et qui prend les décisions? Si l'enfermement demeure la peine la plus courante, il apparaît nécessaire de changer ce réflexe judiciaire archaïque. Une juge d'application des peines du Tribunal de Grande Instance de Lille (TGI) répond à nos questions sur ce métier amené à prendre une place de plus en plus conséquente dans les machines judiciaires. Alice, hébergée dans un des appartements d'un dispositif d'aménagement de peine auquel *Parcours de femmes* participe, nous livre également son témoignage sur sa vie sous bracelet électronique.

jk.



CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE : OÙ EN EST-ON ?

Malgré la multiplication des lois favorisant l'enfermement, le taux de récidive est en hausse depuis une dizaine d'années.



Surpopulation, vétusté, suicides, condamnations de l'État français... Pour répondre à la situation préoccupante des prisons françaises, la ministre de la Justice Christiane Taubira entend modifier profondément la politique pénale du gouvernement. Sa priorité est la lutte contre la récidive. Les lois répressives, les discours sécuritaires, la dérive du traitement médiatique de faits-divers sordides sont autant d'éléments qui ont renforcé le sentiment d'insécurité de la population. Mais que disent les chiffres sur la récidive en France ? Il faut tout d'abord distinguer le récidiviste du réitérant. Le premier a déjà été condamné, et commet, dans les cinq ans, une nouvelle infraction identique ou assimilée à la première qui constitue alors une circonstance aggravante et peut donc entraîner une peine plus lourde que celle normalement prévue. Le réitérant a également été condamné une première fois, mais commet, dans les cinq ans, une infraction différente de la première.

UNE AUGMENTATION CONSTANTE DEPUIS 10 ANS

« Les politiques pénales de ces cinq dernières années ont aggravé la récidive », déclarait en juin la Garde des Sceaux au journal *Le Monde*. Depuis 2002, les gouvernements et parlementaires ont adopté cinquante-cinq textes qui ont tous poussé à l'incarcération ou alourdi les peines. En 2001, 20 837 personnes ont été écrouées. En 2011 ce sont 88 058 personnes qui ont été placées sous les verrous. Dans le même temps, le

taux de récidive n'a cessé de croître. Il est passé de 3,9 % en 2006 à 6 % en 2010 pour les crimes, et de 7 à 11,1 % pour les délits, d'après le ministère de la Justice. Le taux de réitération est, quant à lui, passé de 26,4 à 28,3 % en quatre ans. Une étude de l'administration pénitentiaire datant de mai 2011 précise que les différences de risques de récidive les plus significatives sont liées au sexe, les femmes ayant une probabilité deux fois plus faible que les hommes d'avoir une nouvelle condamnation dans les cinq ans

« 63 % DES SORTANTS DE PRISON SANS AMÉNAGEMENT DE PEINE SONT À NOUVEAU CONDAMNÉS DANS LES CINQ ANS, CONTRE 39% DES SORTANTS EN LIBÉRATION CONDITIONNELLE »

après la sortie; mais aussi à l'âge, les mineurs ayant un risque plus élevé de récidiver que les jeunes de 18 à 30 ans. La principale étude française sur le sujet¹ a également permis de révéler que 63 % des sortants de prison sans aménagement de peine étaient à nouveau condamnés dans les cinq ans, contre 39 % des sortants en libération conditionnelle.

ÉVALUER LES RISQUES DE RÉCIDIVE

Le « tout carcéral » a pourtant toujours été privilégié. Le caractère de « dangerosité » de l'individu est même réapparu, notamment

lors de la création de la loi de rétention de sûreté en 2008. L'administration française en donne cette définition : « La rétention de sûreté consiste à placer l'auteur de crimes, considéré comme particulièrement dangereux (et donc présentant un risque important de récidive, ndlr), dans un centre socio-médico-judiciaire. » Il n'existe toutefois pas de véritable outil permettant d'évaluer les risques de récidive.

Aujourd'hui, au sein de l'administration pénitentiaire, la lutte contre la récidive est essentiellement confiée aux quatre mille conseillers d'insertion et de probation (CPIP) chargés de favoriser la réinsertion des personnes incarcérées ou sortant de prison. Chacun d'entre eux doit cependant gérer 180 dossiers en moyenne², ce qui empêche tout suivi régulier et efficace. De nombreuses associations comme *Parcours de femmes*, participent également, avec leurs faibles moyens, à cette prévention de la récidive grâce à un accompagnement des détenus ou des sortants. Il semble, en tout cas, que la lutte contre la récidive doive se préparer dès le début de l'incarcération ou de la peine alternative, via un accompagnement adapté. Ceci nécessite des moyens humains et financiers que la nouvelle politique pénale devra prendre en compte pour mener à bien ce vaste chantier.

Laura Béheulière

¹ réalisée par des démographes du bureau des études et de la prospective de l'administration pénitentiaire, *Le Monde* du 15 octobre 2011

² *Le Monde* mensuel septembre 2012

COMMENT SORTIR PLUS RAPIDEMENT...

AMÉNAGER SA FIN DE PEINE

Pour désengorger les prisons et lutter plus efficacement contre la récidive, le recours aux aménagements de peine semble de plus en plus courant. De quoi s'agit-il exactement ?

Lorsqu'un individu est condamné, il lui est possible de terminer sa peine à l'extérieur de la prison, sous conditions : c'est l'aménagement de peine. Cette possibilité, offerte par le Code de procédure pénale et remise sous les feux des projecteurs depuis l'entrée en vigueur de la loi pénitentiaire de 2009, n'est pas généralisée à tous les détenus. Les étrangers et les délinquants sexuels ne sont en effet pas soumis aux mêmes règles d'aménagement. L'aménagement de peine, qui intervient généralement quelques mois ou plusieurs années avant la sortie de prison, ne doit pas être confondu avec les peines alternatives qui sont des peines de « substitution » à l'enfermement, tout en restant de véritables condamnations. La mise en place de telles mesures nécessite un accompagnement social du détenu et sa surveillance.

LA DÉCISION : PAR QUI ET POUR QUI ?

Ce sont le Juge d'Application des Peines (JAP) ou le Tribunal de l'Application des Peines (TAP) qui prononcent ces mesures à l'égard de l'individu condamné. Pouvant être prises à différents stades de la procédure pénale, elles interviennent souvent au cours de l'exécution d'une peine. L'aménagement de peine peut aussi avoir lieu lors du prononcé de la condamnation par le tribunal correctionnel, quand elle est inférieure ou égale à un an d'emprisonnement. C'est le JAP qui précise les modalités d'exécution. Auparavant la liste des personnes qui pou-

vaient bénéficier d'un aménagement de peine demeurait restreinte et les mesures difficiles à appliquer ; la loi pénitentiaire est venue en élargir le nombre et faciliter leur mise en œuvre. Désormais, en plus des personnes disposant d'un travail et suivant une formation, les aménagements de peines concernent également celles ayant un projet d'insertion ou de réinsertion.

QUATRE MESURES POSSIBLES

La juridiction de l'application des peines peut aménager les peines d'emprisonnement de quatre façons : la libération conditionnelle, la semi-liberté, le placement à l'extérieur ou le placement sous surveillance électronique (PSE). Il peut également y avoir suspension de peine pour raisons médicales.

La libération conditionnelle assure un retour encadré en milieu ouvert pour les détenus, avant la date de fin de leur peine tout en leur imposant le respect de certaines obligations (résider au lieu fixé par la décision, répondre aux convocations du JAP, etc.). La semi-liberté consiste à autoriser le détenu à sortir de l'établissement pénitentiaire pendant certains créneaux horaires. Cela lui permet d'exercer une profession, de participer à une formation, d'effectuer un stage en vue de son insertion sociale, de voir sa famille ou de suivre un traitement médical. Le placement en extérieur est un aménagement de peine sous écrou qui permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier de détention l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire. Selon la déci-

sion du JAP, son activité extérieure terminée, il doit se rendre soit dans les locaux d'une association qui l'encadre et l'héberge, soit au domicile d'un proche, soit dans un établissement pénitentiaire. La mesure ouvre au détenu les mêmes possibilités que la semi-liberté.

Le placement sous surveillance électronique (PSE) est une modalité d'exécution de la peine privative de liberté. La personne condamnée effectue sa peine sans être incarcérée mais en portant un bracelet électronique.

“ RÉINSERTION, MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX, SOCIAUX ET PROFESSIONNELS : TELS SONT LES OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT DE PEINE ”

Ces aménagements ont tous pour objectif de favoriser la réinsertion, de lutter contre la récidive, de maintenir ou de restaurer les liens familiaux, sociaux ou professionnels et de faciliter l'indemnisation des victimes. Pourtant, ils ne concernaient au 1^{er} janvier 2010 que 7292 personnes, soit 14,4 % des détenus d'après le Ministère de la Justice. L'emprisonnement demeure la peine pénale de référence. Face à la récurrence des problématiques posées par la surpopulation de la majorité des établissements pénitentiaires, leur pertinence chemine lentement.

Amélie HUET



DÉLIBÉRATION ET PRISON

DANS LA PEAU D'UN JUGE

Décider de l'aménagement de la peine et de ses modalités est la fonction du juge d'application des peines. Parcours de Femmes rencontre Hélène Judes, vice-présidente du Tribunal de grande instance (TGI) de Lille et juge d'application des peines (JAP).

COMMENT ÊTES-VOUS DEVENUE JUGE D'APPLICATION DES PEINES ?

C'est en termes simples que Hélène Judes explique son parcours de juge d'instruction, de juge pour enfants, de Présidente de la Cour correctionnelle et de Vice-Présidente du TGI, puis son choix de devenir JAP. Au formalisme de la longue robe d'audience noire, elle préfère le suivi des dossiers sur la durée et le contact humain du cabinet. En effet, certains juges sont chargés de trancher les litiges entre les parties au sein des tribunaux et d'autres, comme elle, de préparer les dossiers, de rencontrer les plaideurs et de s'occuper de l'application des décisions. À la question de savoir si elle aime son métier, elle assure que c'est une évidence, même s'il relève parfois du sport de combat. Car, au-delà du refrain qui consiste à déplorer le manque de moyens, notamment en aval de la prison (conseiller d'insertion et de probation, structures de réinsertion, etc.), l'exercice est souvent exposé à la critique des médias et se fait sous pression. « *Le problème est qu'on nous demande toujours de nous expliquer au mauvais moment* », au moment où, sous le coup de l'émotion qui suit une « affaire », l'opinion publique n'est pas prête à entendre la technicité de la loi et cède à la facilité qui consiste bien souvent à reprocher au juge son omnipotence. « *Alors que nous ne sommes là que pour appliquer la loi* ». En dehors d'événements médiatisés, la question de l'état de la Justice est trop peu investie par le politique. Selon elle, « *c'est peu porteur. On préfère faire des réformes sectorielles. Mais il manque certainement un projet d'ensemble* ». Il s'agirait notamment de repenser, dans une réflexion générale, la place et les modalités de l'incarcération.

QUELLES SONT LES ALTERNATIVES À LA PRISON ?

« *Avant toute chose, je pense que la prison est nécessaire. Elle ne constitue pas pour autant une fin et doit faire l'objet d'une réflexion générale entraînant un développement des peines alternatives* ». Son expérience, confirmée par des statistiques, montre que l'aménagement de la peine diminue le risque de récidive – « *surtout chez les femmes pour qui l'adaptation est, dans la plupart des cas, probante (réinsertion professionnelle plus rapide, garde des enfants et surtout moins de récidive)* ».

Néanmoins, pour bénéficier d'un aménagement de peine, il faut avoir un projet et des ressources personnels qui confortent l'efficacité potentielle de la réinsertion (logement disponible, travail ou formation) « *Par exemple, j'ai le cas d'un jeune homme de 22 ans sous PSE. Ses parents l'ont mis à la porte et il se retrouve sans logement, donc en infraction* ». La magistrate a rapidement prononcé des mesures de protection pour le placer dans un centre. « *Mais, remarque-t-elle avec ironie, s'il avait été une femme, la situation aurait été sans issue car il n'existe dans le Nord Pas-de-Calais aucun établissement habilité à les recevoir* ».

QUE RESTE-IL À FAIRE POUR MIEUX PENSER « PRISON ET RÉINSERTION » ?

« *La fonction du juge doit rester fidèle à son image de balancier* », rappelle Hélène Judes. Cela consiste à se placer un peu à l'écart du tumulte et à essayer de peser avec les outils que la loi met à disposition en vue de rétablir l'équilibre. Pour ce faire, il convient d'écouter les histoires personnelles, souvent bouleversantes, lorsque les femmes, « *plus facilement que les hommes d'ailleurs* »,



évoquent leurs enfants, et de prendre les mesures qui assureront l'efficacité de la peine, quelle qu'elle soit, tout en ouvrant la possibilité pour ces personnes de reprendre une vie « normale ». Même si c'est hors de son domaine de compétence, Hélène Judes insiste beaucoup sur l'importance du travail de prévention, longtemps délaissé, particulièrement sur les populations que l'on sait fragiles (chômeurs, travailleurs précaires, enfants pauvres, etc.). Penser, adapter, appliquer une peine implique donc une large réflexion, une multitude d'acteurs, du JAP aux associations comme *Parcours de femmes*, et de moyens afin que la réinsertion soit aussi rapide que possible et que la prison, ou ses alternatives, remplissent leurs fonctions vis-à-vis de la société et du prévenu.

Marie Alauzen

LE PSE EN CHIFFRES

D'après les chiffres du ministère de la Justice, au 1^{er} novembre 2012, sur 77 282 personnes sous écrou en France métropolitaine et Outre-Mer :

- 8 893 personnes étaient placées sous surveillance électronique (PSE) dans le cadre d'un aménagement de peine (11 693 personnes bénéficiaient au total, à cette date, d'un aménagement de peine, quelque soit ses modalités). D'après un article du Monde.fr, le nombre de PSE a augmenté de près de 25 % entre mars 2011 et mars 2012 (8 856 personnes) ; et continue donc à croître.
- 557 autres personnes bénéficiaient du dispositif PSE dans le cadre d'une fin de peine.

- Au niveau de la direction inter-régionale de Lille, le nombre de personnes sous surveillance électronique dans le cadre d'un aménagement de peine s'élevait à cette date à 1525.

- Le nombre de personnes sous surveillance électronique en fin de peine était de 121.

Le placement sous bracelet électronique est une mesure sur laquelle l'administration dit porter tout particulièrement ses efforts ; le PSE est en effet devenu le premier aménagement de peine sous écrou sur le territoire.

Le dispositif a été complété par le placement sous surveillance mobile (PSEM) dont l'expérimentation a commencé en 2006. Il ne s'agit pas d'un aménagement de peine et les personnes sous PSEM ne sont pas sous écrou. Il vise à vérifier que les personnes concernées respectent leurs obligations et interdictions. Expérimenté jusqu'en août 2007, le PSEM est désormais applicable sur l'ensemble du territoire et concernait 51 personnes au 1^{er} juin 2012.

Le coût d'un PSE pour l'administration pénitentiaire est évalué en moyenne pour l'année 2013 à 157,8€ par mois, et celui d'un PSEM à 217,2€ par mois.

BRACELET ÉLECTRONIQUE**« LE FIL À LA PATTE »**

Alice est sortie de prison fin juin 2012 sous un régime de liberté conditionnelle probatoire. Depuis sa sortie, elle est hébergée dans un appartement de Parcours de femmes prévu à cet effet. Jusqu'au 28 juin 2013 elle devra porter un bracelet électronique et respecter scrupuleusement certaines obligations.

Ce n'est pas chose aisée que d'obtenir cet aménagement de peine. Alice explique que cela nécessite « d'avoir un logement, un travail, un bon comportement en détention, de suivre tout ce qui est lié aux soins médicaux si tu dois aller voir un psy ou avoir un suivi en alcoologie par exemple, de payer les parties civiles. Il faut également trouver un Centre Médico Psychologique pour continuer tes soins. Après avoir monté ce dossier il faut se mettre en lien avec le juge d'application des peines, renouveler les expertises psychologique et psychiatrique. Ces deux experts font un rapport pour le juge et le dossier passe dans un délai de six mois. »

Elle mettra deux années pour préparer sa conditionnelle et elle a dû se battre pour y arriver : « J'avais essayé Arras, Béthune, Lens, Bruay ; j'étais passée par vingt-sept associations de travail ou de logement, je n'avais eu que trois réponses. Je ne faisais que ça, je ne me suis pas démontée mais j'en ai eu marre et c'est à ce moment là que j'ai repris contact avec Arlette, que je connaissais depuis six ans. J'ai commencé à chercher du côté de Lille. J'ai trouvé mon emploi dans une association et les choses se sont enchaînées. Sans Arlette et Karine, je serais encore là-bas. Même après la sortie, pour moi elles font plus partie de la famille que d'une association. » Sans l'intervention d'une association comme Parcours de femmes, cela peut rester longtemps difficile et s'avérer très décourageant pour les personnes détenues de trouver un foyer ou leur futur logement, un travail...

Il faut aussi faire de nouveau face à son histoire et à ses actes : « Quand tu présentes

ton dossier, c'est comme si tu repassais en procès. Ton avocat est là et tu as devant toi le chef d'établissement pénitentiaire, le procureur, trois personnes du tribunal, le juge d'application des peines, le procureur général, la greffière et la secrétaire. Quand t'arrives, t'es tendue (rires) ! On te pose plein de questions. Au bout de la quatrième fois, j'en avais un peu marre mais je ne voulais pas baisser les bras. »

“ AVEC LE BRACELET J'AI L'IMPRESSION D'ÊTRE EN LIBERTÉ MAIS ENCORE EN PRISON. ”

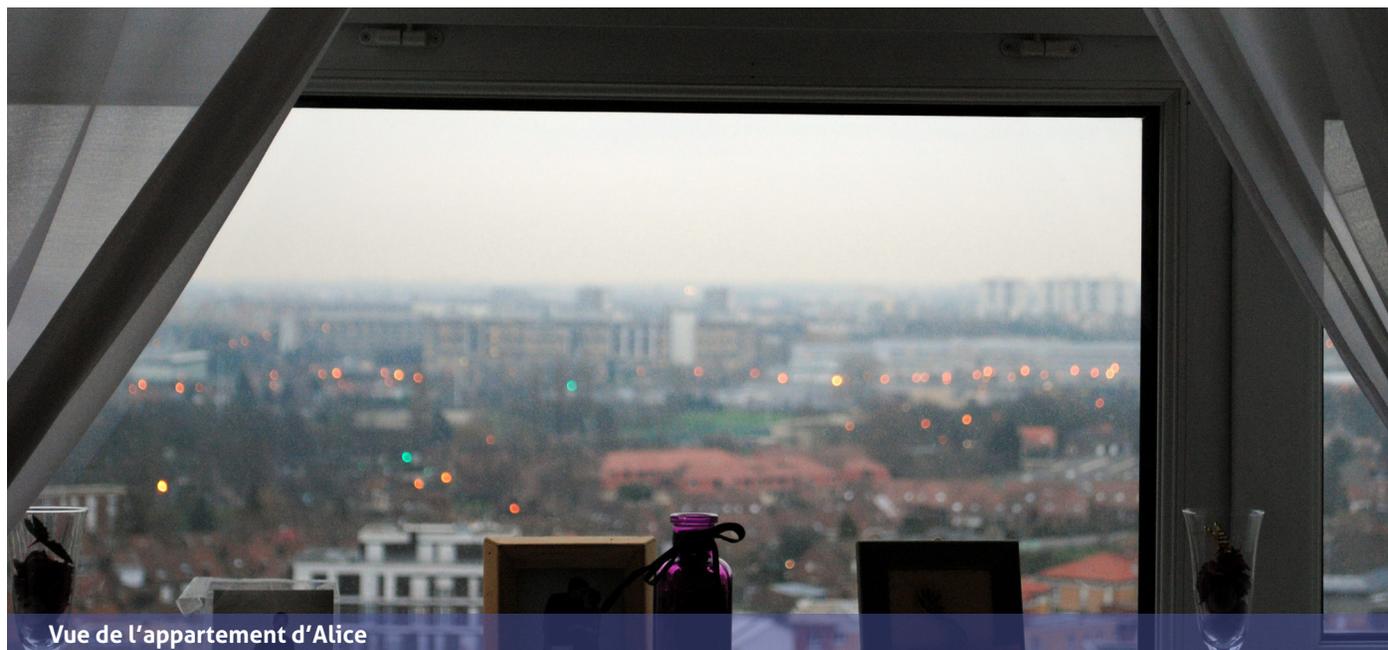
Alice nous parle de son quotidien : « Pour les autorisations de sortie, je dois suivre les heures d'un boîtier qui est chez moi. En cas de retard, je dois contacter un numéro spécial (...) En dehors de mon travail j'ai un horaire de permission. (...) Si je veux aller faire les boutiques, je me fixe une heure limite. Je calcule le temps qu'il me faut pour tout. (...) Au début c'était plus dur, j'avais que deux heures tous les deux jours. C'était dur pour faire les administrations... » Alice savoure tout de même une forme de liberté retrouvée, surtout auprès de sa famille et de ses proches : « Si je suis sortie ce n'est pas seulement pour moi. J'ai mes enfants, mes parents, mes sœurs. Je suis sortie pour eux parce que j'en avais ras-le-bol de les voir au parloir, parce que lorsque tu les vois t'as l'impression que c'est eux que tu mets en prison. Ma priorité, c'était mes enfants. »

Un sentiment de cloisonnement et de soumission persiste : « Avec le bracelet j'ai

l'impression d'être en liberté mais encore en prison. Il y a des moments c'est vraiment embêtant. Tu le sens constamment sur toi, ça pèse son poids. On a beau être détenue, on n'en reste pas moins féminine des fois. Pour les jupes, faut porter des bottes qui remontent bien (rires) ! » Le bracelet ne lui permet pas de retrouver une vie complètement normale, mais une ébauche tout de même : « Ça me prive de faire un tour avec mes enfants, c'est un peu un crève-coeur. Par exemple, j'aimerais bien juste aller les chercher en bas de chez moi, descendre avec eux quand ils partent mais je n'ai pas le droit de bouger de l'appartement. Ou quand il y a une brocante, j'aimerais bien aller faire un tour, mais je ne peux pas : elle termine à 14h et c'est l'heure à laquelle je peux sortir... »

Si Alice se sent quand même « plus libre » de ses mouvements et qu'elle est très fière de son travail qui lui apprend « plein de choses », elle doit aussi composer avec les couacs du système et la rudesse de certains interlocuteurs : « Un jour je reçois un coup de fil, à cette période là je n'avais pas le droit de sortir le jeudi mais j'avais rendez-vous avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ; ma conseillère m'avait dit que le centre de surveillance était prévenu que je pouvais sortir. Je sors de chez moi à 8h. À 8h21 le centre de surveillance m'appelle : “ Vous êtes où ? Vous n'avez pas le droit de sortir. Vous allez voir le SPIP ? J'espère pour vous que c'est vrai ! ” J'arrive au SPIP, j'explique le problème. À la fin du rendez-vous, ma conseillère recevait un fax d'alerte pour signaler l'alarme de mon infraction... »

jk.



Vue de l'appartement d'Alice

LA SALLE AUX PRIS DÉCHIRURES MULTIPLES

Images et phrases s'entrelacent, s'intercalent. Photos et mots s'entrechoquent, s'interrogent. Couleurs et textes s'entremêlent, s'interpellent. En quatre-vingts affiches, le plasticien Dominique Delhaye compose, impose et décompose sa vision de l'univers carcéral.



Cet insatiable touche-à-tout multiplie les expériences (écriture, photomontages, monotypes, trichlo-art) et mérite le nom « d'artiste multi-prise » qu'il se

donne volontiers. À travers l'exposition « La salle aux pris », il donne à l'ordinateur et à la palette graphique leurs lettres de noblesse et invente un autre regard sur l'enfermement. Visages en miettes, grilles stridentes, éclaboussures d'encre, détournements de slogan, graffitis morcelés, paroles empruntées, teintées de révolte ou d'espoir... C'est poétique et violent, rêveur et réaliste.

On a pu voir cette exposition, fin 2012 lors de la projection du documentaire « Sous surveillance » à l'occasion de la Journée Nationale Prison. *Parcours de femmes* et le *Génépi** l'ont proposé de nouveau à la curiosité du public, début février à l'Univers.

Dominique Delhaye a permis à l'association d'utiliser l'une de ses affiches comme carte de vœux. C'est le visage d'Albertine Sarrazin et ses mots qui lui ont servi de message auprès des adhérents de l'association, de ses partenaires et des femmes qu'elle accompagne. « *L'essentiel est de tenir le coup ; sauver si possible les charpentes de la carcasse et de la raison mais surtout dépouiller les heures en les bourrant de drogue, d'âneries, de n'importe quoi, je m'en fous pourvu qu'elles crévent vite et que, de leur tas crevé, de cette vie d'infusoire aux limites élémentaires de moi, je m'élève enfin jusqu'à la résurrection.* »

Au verso, *Parcours de femmes* rappelle qu'en prison, plus de cent cinquante femmes, feront, en 2013, encore appel à elle pour tenter de « tenir le coup », se « sauver si possible » et, espérons-le, vivre la liberté retrouvée comme une « résurrection ».

M.C.

*GENEPI : Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées

Un diaporama, créé par l'artiste, met en scène l'ensemble des œuvres de l'exposition. Il est visible sur le site www.vimeo.com sous le titre "La salle aux pris".

LES RÉSIDENTES

ENFERMÉES DANS LA CULPABILITÉ

Centre de détention de Joux-la-Ville, quartier des femmes. Le choc de la sentence et la culpabilité forcent chaque détenue à accomplir un douloureux travail sur elles-mêmes. Cinq d'entre elles, incarcérées pour de longues peines, témoignent dans *Les résidentes*, le beau documentaire d'Hélène Triguéros.

Hautes grilles surmontées de barbelés. Clefs qui tournent et retournent. Portes qui s'ouvrent, se referment et claquent. Surveillantes en uniforme bleu marine qui vont et viennent, contrôlent et pointent. Cris ou rires qui rebondissent entre les silencieux murs laqués. Barreaux. Partout. Toujours. Qui hachent chaque image...

Nous sommes en prison.

Le vert de l'herbe dans la cour de promenade, des mains baguées au travail dans un atelier, une tasse de café qu'on propose à une voisine, un rideau bonne-femme qui humanise une fenêtre, un bracelet qui tinte à un poignet, des dessins d'enfant sur un mur...

Des femmes vivent ici.

En ombre chinoise et gros plan, les visages d'Anna, de Jacqueline, de Claire, de Manon et d'Abiba. Elles ont à peine plus de vingt ans ou bientôt l'âge de la retraite. Elles ont été condamnées à quinze ans de détention ou plus, parfois à perpétuité.

QUAND S'ÉCROULE LE MONDE...

« *Je suis tombée en prison, comme dans un trou.* » « *Vous ne savez plus si vous allez vivre ou mourir. Vous vous effondrez.* » « *C'est dur, tellement dur.* » « *Ça fait peur.* » Ce sont leurs mots. Les mots tout simples qu'elles utilisent pour évoquer le cataclysme que l'enfermement leur fait vivre.

« *Je paie. Il faut travailler sur soi, trouver les réponses, comprendre. Je ne me pardonne pas.* » « *Je suis en colère contre moi. C'est ma responsabilité. Comment j'en suis arrivée là ?* » « *La prison m'a protégée. Je n'aurais pas survécu à ça : la culpabilité. Ce n'est pas la prison qui m'a enfermée. C'est à l'intérieur de moi. Je suis punie.* » « *Il n'y a pas d'excuse. Je voudrais effacer. C'est impossible.* » « *Pourquoi j'ai fait ça ? Si j'avais su ! Comment, moi, ces mains-là ont pu en arriver là ? Je serai toujours coupable. Jamais comme les autres.* »

Des questions. Des regrets. Des remords. Sans indulgence, elles se jugent imparadonnables. Elles n'oublient pas leur crime (pour beaucoup, il y a mort d'homme), elles ont une conscience aiguë, torturée, du mal qu'elle ont fait mais elles assument sans comprendre. Dans l'angoisse de leurs nuits. « *Sans cachets.* »

COMMENT SURVIVRE ?

Et pourtant, ces femmes blessées font face. Malgré tout. Dans cette lutte quotidienne pour ne pas se laisser couler, elles

s'accrochent aux études, au travail « *qui occupent l'esprit et empêchent de penser* » ; aux coups de téléphone et aux lettres de la famille « *Il oublie pas sa mamie... Ça met du baume au cœur.* » ; les enfants « *J'ai tenu pour eux.* » « *Faut pas se laisser aller. Ça les inquiète quand on n'a pas bonne mine.* » « *Il faut que la prison m'apporte quelque chose. Il faudrait me réconcilier avec moi.* »

Les années de détention les ont changées. « *Je ne suis plus la même. Ça m'a fait grandir.* » « *Je suis devenue dure. Je supporte plus la tendresse. Je me tiens à distance des autres. Même de ceux que j'aime.* » « *Je ne veux pas regarder derrière.* »

Mais regarder devant leur fait peur. Le dehors, que pourtant elles espèrent, est un inconnu terrifiant. L'expérience de la première sortie en permission « *ne se passe pas comme on l'imagine. C'est difficile d'aller au milieu de la vie. On ne sait plus...* »

« *Quand j'y pense, de l'après, du dehors, je me dis qu'il faut juste faire de votre mieux.* » « *Un jour, peut-être, rencontrer quelqu'un. Avoir des enfants. Mais comment leur expliquer ?* ».

MONTREZ, EXPLIQUER PEUT-ÊTRE

Oui, comment répondre à cette question que pose Manon ?

Avec *Parcours de femmes*, le *Génépi*, en organisant, le 16 octobre à l'Univers, une projection-débat des *Résidentes*, a tenté de le faire. A travers ces témoignages poignants, c'est un peu de la réalité du monde carcéral que les spectateurs ont découvert.

Au-delà du film et des émotions qu'il a pu déclencher (qui resterait insensible à la souffrance si authentique et si digne de ces femmes ?), les interrogations ont fusé dans la salle. A propos du rôle des associations qui présentaient le documentaire, de la surpopulation carcérale, de la violence, du mariage en prison, de la réinsertion, de la récidive, des causes de condamnation des femmes, etc.

Karine Kajak et Élodie Morvand se sont employées à satisfaire au mieux les curiosités de la salle.

Peut-être ce public oubliera-t-il les explications, les chiffres et les pourcentages annoncés mais, très certainement, Anna, Claire, Manon et les autres resteront-elles aussi longtemps dans leur mémoire qu'entre les murs de leur prison.

M.C.

LES RÉSIDENTES

Ce film de 52 minutes a été réalisé par Hélène Triguéros et produit par Dynamo production. Il a obtenu la mention spéciale du jury au Circom (Danemark) 2006, le prix du public au Festival Premier doc du Mans 2006 et a été sélectionné au mois du film documentaire 2006, au festival Cinéma & Women (Florence) 2007 et au Kin festival (Arménie) 2007... Il est aujourd'hui disponible en DVD.

UNE FICTION AU CŒUR DE LA RÉALITÉ

MÈRE ENTRE QUATRE MURS

Premier long métrage de Stéphane Cazes, *Ombline* est sorti en septembre 2012. Il dépeint avec réalisme, acuité et tendresse la maternité en milieu carcéral et la lutte d'une femme pour garder son enfant auprès d'elle.

Elle vient de « prendre » trois ans. Trois ans pour avoir planté un flic. Elle, c'est Ombline, blonde, pâle, entre violence et fragilité. Son arrivée en prison est marquée par une découverte : Ombline est enceinte. Enceinte en prison ? Incompatible. « *Laissez-la sortir !* » a-t-on envie de crier. Mais non, la grossesse, jusqu'à la perte des eaux, se déroule entre quatre murs. A son retour de l'hôpital, le spectateur, enfermé avec elle, l'accompagne alors dans l'apprentissage de la maternité et dans le combat qu'elle livre : éviter le « *mitard* »

« SAISIR, LE TEMPS DU FILM, LE QUOTIDIEN DES DÉTENUES »

qui l'éloignera de son enfant, travailler pour cantiner et surtout prouver au juge qu'elle n'est pas « *dangereuse* », qu'elle est capable de se « *réinsérer* » pour obtenir la garde de son fils à sa sortie. C'est le portrait-même de la prison que Stéphane Cazes dépeint ici à travers celui d'une multitude de personnages aux caractères nuancés et inspirés de rencontres qu'il a faites.

SOUCI DE VÉRITÉ

Le résultat est d'un réalisme surprenant, fruit de dix années de travail. La façon de filmer

de Stéphane Cazes, au plus près des personnages, participe à ce souci de vérité qui fait surgir les émotions ; les très gros plans et les sons nous entraînent au cœur de la cellule. Les « *gazouillis* » de bébé détonnent avec les hurlements, les accès de violence omniprésents en détention. Des détails, des petits riens, nous permettent de saisir, le temps du film, le quotidien des détenues. Plus fascinant encore est le jeu de Mélanie Thierry, dans la peau d'Ombline. « *Elle a passé beaucoup de temps avec les bébés qui interprétaient Lucas*, raconte Stéphane Cazes. *Il fallait que ce soit une évidence qu'il était son fils.* » C'est réussi.

Le film a été projeté à la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis, en présence de l'actrice. « *Du côté des femmes détenues, il y a eu d'excellentes réactions*, raconte Stéphane Cazes. *C'était assez émouvant, plusieurs ont dit se reconnaître dans le personnage d'Ombline.* » Si de leur côté les surveillantes n'ont pas apprécié la façon dont elles étaient dépeintes, loin de la réalité selon elles, le film a été bien accueilli par le reste du personnel pénitentiaire... et par les membres de *Parcours de femmes* (salariées, administrateurs et bénévoles) qui l'ont vu.

L.B.

ENFANTS EN PRISON : QUE DIT LA LOI ?

Les enfants peuvent rester auprès de leur mère incarcérée jusqu'à l'âge de 18 mois, que celle-ci ait accouché en prison ou pas. D'après le Code de procédure pénale, des locaux « *spécialement aménagés* » leurs sont réservés. « *Il appartient au service pénitentiaire d'insertion et de probation [...], d'organiser le séjour de l'enfant auprès de sa mère détenue et les sorties de celui-ci à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire.* » Dans certains cas (dépassement des capacités d'accueil ou danger pour la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant), son séjour peut être refusé.

D'après Elsa Dujourdy de l'OIP, il y aurait actuellement en France vingt-sept prisons équipées pour recevoir des détenues avec leur enfant. « *Ce chiffre cache des disparités importantes*, précise-t-elle. *Dans certains établissements il s'agit véritablement d'un quartier nurserie. Dans d'autres, il s'agit seulement d'une ou deux cellules aménagées.* » Au total, soixante-six places sont réservées à l'accueil de ces mères. Difficile cependant de déterminer le nombre d'enfants séjournant en prison. « *Il y a un chiffre régulièrement cité d'environ cinquante enfants*, poursuit Elsa Dujourdy. *Il est issu d'une circulaire de 1999 et donc un peu ancien. Pour la région Nord-Pas de Calais, seuls la prison de Sequedin (4 places) et l'établissement pour mineur de Quiévrechain (1 place) sont habilités à recevoir des enfants.* »

